

Séance du Conseil Municipal du 12 février 2021

Présents : DUBOIS Jean-Luc, QUINIO Clotilde, FLAUX Florence, GOUPIL Jean-Pierre, DETOC Annie, VINET Roland, GUERIN Ronan, MARTIN Sylvain, COMMUNIER Aurore, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BAUDRIER Jeanine, CORVAISIER Roger, HANIER Frédéric, MOUSSON Camille

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

ÉCOLE : Organisation des rythmes scolaires dérogatoires sur 8 demi-journées

Après délibération, le Conseil Municipal, décide *à l'unanimité* :

- De maintenir l'organisation des rythmes scolaires dérogatoires sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en accord avec le conseil d'école.

Suite au conseil d'école du 11 février 2021, des travaux vont être réalisés pendant les prochaines vacances scolaires, concernant les toilettes.

Les structures de jeux extérieures vont être réouvertes après les vacances scolaires, selon un planning de 1 classe par jour.

PLAN DE NUMÉROTATION

Le travail de dénomination et de numérotation des voies a été finalisé pour chacune des adresses avec la correspondance entre l'ancienne et la nouvelle adresse :

- Nouvelle dénomination des rues du lotissement de la Prairie Madame en concertation avec les habitants (cf carte jointe).
- Nouvelle dénomination des routes (cf carte jointe) :
 - Route de Dinan.
 - Route de Vignoc.
 - Route des pommiers.
 - Route des sapins.
 - Route des peupliers.
 - Route des étangs.
 - Route des Jonquilles.
- Le lotissement Bellevue devient Rue de Bellevue avec une numérotation continue sur la rue de Bellevue (incohérence actuellement).
- Église non numérotée pour éviter la renumérotation côté pair de toute la Rue des Chênes.
- Ajout d'un passage entre le 13 et le 15 Rue des Chênes le long de la Cambuse (accès au four à pain et au futur Tiers-Lieu) : Passage du four à pain.
- Numérotation inchangée sur la Rue des Chênes et la Rue de la Forge.

Un kit de communication personnalisé (courrier d'information, attestation d'adressage, une fiche « qui informer de la modification d'adresse ») sera remis.

Une réunion publique sera organisée si les conditions sanitaires le permettent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- De retenir le plan définitif de dénomination et de numérotation de la commune.

ÉGLISE : REMISE EN ÉTAT BOITIER ÉLECTRIQUE DANS LE CLOCHER

Suite au contrôle début janvier du système électrique des cloches, il a été constaté que le coffret électrique (au niveau des cloches) était très vétuste et non conforme à la norme NFC 15-100 en vigueur :

- Aucune mise à la terre (moteurs de volée, tintements et coffret).
- Pas de disjoncteur moteur en cas de défaillance.
- Impossibilité de couper les cloches une fois en haut du clocher.
- Pas d'interrupteur de démarrage des cloches.
- Obligation de shunter avec des fils volants.
- Fusibles en porcelaine.

Pour la sécurité du clocher et des personnes qui y interviennent, il est nécessaire de procéder à la mise en conformité de l'installation électrique des cloches.

Après délibération, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- De retenir le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 1 600.80 € TTC (1 334.00 € HT).

TIERS LIEU : Contrôle amiante, plomb et parasitaire

Avant le lancement des travaux, il est obligatoire d'effectuer un contrôle amiante, plomb et parasites. Plusieurs devis ont été réalisées auprès de sociétés travaillant habituellement avec la CCVIA :

- SOCOTEC : 1 200 € TTC (1 000 € HT).
- Aide Immo Diag : 450 € TTC (375 € HT).
- BUREAU Véritas : 744 € TTC (620 € HT).
- Apave : 1 212 € TTC (1 010 € HT).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De retenir le devis de Aide Immo Diag pour un montant de 450 € TTC (375 € HT).

TIERS LIEU : Géomètre

Afin de bien définir la propriété de la commune et celle de la CCVIA et les parcelles voisines, un bornage est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De donner mandat à Monsieur le Maire pour faire réaliser le bornage de la parcelle

DÉSHERBAGE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Proposition de mettre au pilon 113 livres abimés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- De mettre au pilon 113 livres de la bibliothèque.

RENOUVELLEMENT DES EXTINCTEURS

Proposition d'effectuer le renouvellement de 7 extincteurs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- D'accepter le devis société SICLI pour un montant de 436.48 € TTC (363.73 € HT), pour le renouvellement de 7 extincteurs.

Une formation incendie, sécurité sera faite à des agents de la commune.

ÉCOLE : Aspect sécurité

Proposition d'équiper l'ancien Pôle Enfance de rideaux (en toile solaire non feu) en cas d'intrusion dans l'école (protocole sécurité).

Après délibération, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- De retenir le devis de « Décor et Lit » pour un montant de 1 625.59 € TTC (1 354.66 € HT).

QUESTIONS DIVERSES

Présentation ASSOCIATION ACTIF :

Depuis 1986, l'association intermédiaire ACTIF reçoit les personnes en difficultés pour les aider dans leurs démarches de réinsertion professionnelle ou sociale. Sa démarche s'appuie sur la construction d'un parcours professionnel, avec l'objectif de mettre en situation de travail ce public.

La durée moyenne de prise en charge par l'association est de 20 mois avec un taux de sortie positive de 75 % (CDD, CDI et formation qualifiante).

Sur la commune de Langouët, 4 salariés d'Actif domiciliés à Langouët, ont assurés différents remplacements à l'école, la cantine, le ménage et les services techniques pour un total de 721 heures. Une salariée a été embauchée par une mairie en CDI.

Présentation CLIC PILLE et PILLET :

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de coordination sur les questions relatives au maintien de l'autonomie. C'est aussi une antenne de la MDPH.

Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap (enfants/adultes) et aux aidants (famille et entourage).

Les 4 missions, dans le cadre de l'agrément avec le Conseil Départemental, sont :

- L'accueil et l'accompagnement de publics concernés.
- La coordination autour des situations individuelles compliquées.
- La mise en place d'actions de prévention du bien Vieillir.
- La participation aux concertations institutionnelles.

Le CLIC a traité six dossiers pour Langouët dont 4 PA, 1 PHA et 1 PHE.

Il a également organisé plusieurs actions de prévention autour de la diététique, la conduite pour les personnes âgées, la sécurité sur internet suivi de la visite de la gendarmerie de Hédé Bazouges. D'autres animations ont été reportées sur 2021 (ateliers mémoires, information sur la prise de médicaments, ...).

Les mardis, des aidants sont reconduits avec la participation d'une psychologue et la prise en charge des personnes aidées par des travailleurs sociaux.

Présentation Association Ben Es Sei Nous (ADMR) :

Du personnel qualifié prêt à intervenir pour apporter une aide pour le maintien et le soutien à domicile. Agrément qualité du Conseil Départemental.

Ses services :

- Aide et accompagnement à domicile (séniors de 60 ans et plus, adultes et enfants en situation de handicap).
- Aide aux familles (tâches ménagères, garde d'enfants).
- Accompagnement administratif des demandes d'aide financière.
- Téléalarme (suivi des dossiers et installation des appareils).

Sur l'année 2019, 28 109 interventions réalisées dont 13 000 de moins de 45 minutes. La capacité de l'association à programmer des interventions courtes permet une réponse adaptée sur les interventions d'aide à la personne (préparation des repas, aide aux levers et aux couchers, aides à l'habillage et aux déshabillages, aides à la toilette, ...).

Pour la commune de Langouët, c'est 1 735 heures pour 14 personnes aidées dont 4 aides à la personne de première nécessité.

Les Tarifs et aides financières

Des aides financières par des organismes extérieurs sont possibles, sous certaines conditions :

- Le Conseil Départemental par le versement de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie).
- Le Conseil Départemental par le versement de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).
- Les caisses de retraite.
- Les assurances et mutuelles peuvent en cas d'hospitalisation prévoir un financement de quelques heures d'intervention pour le retour à domicile.

Déduction et crédit d'impôt possibles : 50 % de déduction ou crédit d'impôt selon loi de finances en vigueur, sur le tarif restant à votre charge. Les CESU (Chèque Emploi Service Universel) préfinancés sont acceptés.

Subvention collège de Romillé :

Maintien du versement de la subvention au collège de Romillé pour l'année 2020.

La subvention est fonction du nombre d'élèves au collège résidant sur la commune de Langouët.

La subvention sert aux projets culturels initiés par le collège.

Projet Fibre :

Rencontre avec le coordinateur des travaux de déploiement de la fibre mercredi 10 février sur l'état d'avancement des travaux (études de tracé, vérifications sur le terrain, contrôle des poteaux devant accueillir les câbles, remplacement des poteaux défectueux, etc, ...).

- Début des travaux assurés par Mégalis Bretagne courant avril (construction du réseau public sur la commune).
- Les opérateurs de téléphonie interviendront ensuite auprès des particuliers pour le raccord à la fibre.